



BLB BASKET CLUB

USO BRUAY LA BUISSIÈRE BASKET MIXTE



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

DOSSIER INSCRIPTION SAISON 2019/2020

L'USOBL Basket Mixte est heureuse de vous compter parmi ses licencié(e)s.

Pour cette nouvelle saison, nous vous demandons de prendre connaissance de ce dossier complet concernant votre inscription ou celle de votre enfant. Afin de mettre à jour nos fichiers et ainsi créer un réel lien entre le Licencié et le Club, nous vous demandons d'y répondre en intégralité.

Nouveauté sur la saison 2019/2020 :

- **Les licences papiers disparaissent**, tout sera informatisé et la photo du/de la licencié sera directement scannée avec le dossier, **DONC tout dossier incomplet ne pourra être traité ni par le club, ni par le CD62.** Les parties à remplir sur le formulaire ont été surlignées pour que vous puissiez ne rien oublier et ainsi ne pas retarder la création de la licence : soyez vigilant(e).
- **La FFBB augmente encore le prix de la licence**, nous nous voyons donc dans l'obligation de répercuter sur certaines catégories cette hausse. Concernant la fiche de renseignements, elle est **obligatoirement à compléter pour les nouveaux licenciés.** En ce qui concerne nos licenciés actuels, vous pouvez soit la compléter soit venir la consulter au bureau pour faire d'éventuelles modifications mais **elle doit être SIGNÉE.** J'attire votre attention sur le fait que **vos coordonnées doivent être mises** à jour afin que nous puissions communiquer avec vous et ainsi vous donner toutes les informations dont vous auriez besoin.

Equipe Masculine	Equipe Féminine	Année Naissance	Tarif avant le 1 ^{er} juillet* (saison 2018/2019)	Tarif à partir du 1 ^{er} juillet* (Saison 2019/2020)	Licence faite à partir du 1 ^{er} Janvier 2020*
U5	U5	2015 et avant	75€00	80€00	50€00
U6 U7	U6 U7	2013 2014	85€00	90€00	60€00
U8 U9	U8 U9	2011 2012	105€00	110€00	70€00
U10 U11	U10 U11	2009 2010	105€00	110€00	70€00
U12 U13	U12 U13	2007 2008	110€00	120€00	75€00
U14 U15	U14 U15	2005 2006	120€00	130€00	85€00
U16 U17	U16 U17 U18	2003 2004 2002F	120€00	130€00	85€00
U18 U19 U20	U19 U20	2000 2001 2002M	140€00	150€00	105€00
Sénior	Séniore	1999	140€00	150€00	105€00
Loisirs	Loisirs	80€00	85€00	55€00
Bénévole	Bénévole		1€00	2€00	1€00

***Tarif hors assurance – **le prix de l'assurance sera à rajouter au prix de la cotisation.** Si vous possédez une responsabilité civile, vous pouvez cocher la case « Pas d'assurance ». Attention, si la case Assurance n'est pas cochée, nous considérons que vous ne prenez pas d'assurances.

Le règlement de la licence peut se faire

en espèces, par chèque à l'ordre de « USOBL Basket Mixte » et chèque Vacances, Actobi ou en Coupon Sports.

En cas de mutation, un **chèque de caution** vous est demandé à l'inscription et restitué l'année suivante si le licencié reste au club. S'il quitte l'USOBL Basket Mixte, le chèque sera débité. Modalités données avec le formulaire.

Réduction Multi Licence : -5€ sur la 2nde, -10€ sur la 3^{ème}, -15€ sur la 4^{ème}.

En cas de réduction, veuillez le préciser au dos du chèque.

1. Règlement intérieur

Votre club est une association Loi 1901. Il est géré par un bureau, suivi d'un comité. Celui-ci est constitué de membres bénévoles qui se réunissent plusieurs fois par an.

Le fait d'adhérer à l'USOBL Basket Mixte engage tous les licenciés et les parents (pour les enfants mineurs) à l'application pleine et entière du présent règlement.

➤ **OBJECTIFS :**

Le club a pour objectif d'encourager et de permettre la pratique du basket dans le strict respect de l'esprit sportif et de la personne humaine.

Les règles du présent règlement intérieur s'appliquent sans discrimination, aux entraîneurs, joueurs, accompagnateurs, supporters, spectateurs et officiels.

Cette conception de l'esprit sportif et associatif induit de la part de tous, l'adhésion à ce règlement. Il est donc obligatoirement SIGNÉ et ACCEPTÉ par chaque licencié ainsi que pour les mineurs, par leurs parents ou responsables légaux.

Il est affiché dans l'enceinte du club quand cela est possible, afin que nul ne puisse l'ignorer.

Article 1 : Le RESPECT

GRAND MOT D'ORDRE !! Vis-à-vis de TOUS : l'équipe d'encadrement, les coéquipiers & adversaires, le personnel de la salle, les parents, supporters et spectateurs...Aucune contestation ne sera acceptée sur les officiels : Arbitre ou OTM sous peine de sanction.

Le respect du matériel, des équipements et des lieux d'entraînement mais aussi de matchs est impératif. Toute dégradation sera facturée à la personne concernée. La propreté est bien évidemment de rigueur.

Respect des horaires d'entraînement, des rendez-vous des rencontres.

Respect du travail des bénévoles qui œuvrent pour vous au quotidien.

Article 2 : L'adhésion

Tout dossier d'un licencié mineur doit être remis par un parent ou responsable légal.

Les cotisations devront être acquittées selon les modalités citées ci-dessus lors de l'inscription.

Article 3 : L'engagement des adhérents

Les adhérents s'engagent à nous informer de tous changements (adresse, mail, portable...) et nous nous engageons à en faire de même.

Une présence régulière aux entraînements est de rigueur. En cas d'absence, prévenir l'entraîneur dans des délais respectables. Les parents d'enfant mineur s'engagent à prévenir IMPERATIVEMENT l'entraîneur en cas d'absence.

L'entraîneur, avec des coordonnées à jour, s'engage à en faire de même. Les absences trop fréquentes/non excusées pourront entraîner des suspensions de matchs.

Les adhérents s'engagent à avoir un bon comportement sur et hors des terrains.

Les parents d'enfant mineur s'engagent à ATTENDRE la PRESENCE de l'ENTRAINEUR et/ou une personne de l'équipe d'encadrement avant de laisser son enfant dans la SALLE et non en extérieur.

Lors des rencontres, les parents d'enfant mineur s'engagent à encourager tous les enfants participant à la compétition. Ils s'engagent à respecter l'adversaire, l'arbitre, le club adverse et s'engage en représentant le club, à ne prendre à partie aucune personne.

LE BASKET EST UN SPORT COLLECTIF OU LE RESPECT EST PRIMORDIAL.

Les parents d'enfant mineur s'engagent à laisser uniquement, les entraîneurs et le staff du club apprendre le basket aux enfants. (Pensant être de bon conseil, vous pourriez aller à l'encontre des objectifs de l'entraîneur).

Il est fortement conseillé d'assister aux rencontres de votre/vos enfant(s) afin de valoriser leur implication dans un sport.

Nous nous engageons à être à l'écoute de nos licenciés. Nous serons toujours disponible et à votre écoute en cas des questions ou soucis. Venez donc nous en parler.

Article 4 : les pouvoirs de l'entraîneur et du bureau

L'association ou ses représentants ne sont pas responsables en cas de vol, de dégradation ou de perte sur un bien.

Le bureau peut renvoyer définitivement ou temporairement un licencié de l'équipe ou du club pour les motifs suivants :

- Geste, paroles et/ou comportement violents ou non sportifs
- Casse ou non-respect du matériel
- Non respect de l'équipe d'encadrement, des coéquipiers ou des adversaires.
- Absences non excusées et /ou trop répétitives à l'entraînement comme en match.
- Non respect du présent règlement.

L'entraîneur est le seul décideur des joueurs sélectionnés pour les matchs. Il est également le seul à décider des joueurs entrant sur le terrain pendant les rencontres. Être sélectionné ne signifie pas forcément jouer.

Le bureau a le droit de refuser une inscription.

En cas de renvoi du club ou d'arrêt volontaire du licencié, aucun remboursement ne sera effectué.

Le bureau se réserve le droit de modifier le présent règlement, même en cours de saison et s'engage à vous en informer.

Dans la mesure du possible, nous essaierons d'organiser des tournois auxquels le licencié(e) pourra participer et nous serons à l'écoute concernant l'envoi du licencié(e) aux diverses sélections.

Article 5 : les sanctions.

Les sanctions financières infligées par la FFBB sont à la charge intégrale du licencié selon le barème ci-dessous et complétées par des sanctions que le club se donne le droit de modifier selon les circonstances de la faute commise.

* lors de la présence à la salle, le responsable du jour, décidera des actions à mener : Responsable salle, table de marque, aide à la buvette, installation salle....

En cas de non paiement de la sanction FFBB, le club se verra dans l'obligation de mettre en suspens votre participation au match tant que la sanction n'aura pas été acquittée.

Nature de la Faute	Sanction FFBB	USOBL
1^{ère} Faute Technique ou Disqualifiante sans rapport	SURIS	Présence à la salle sur 1 créneau de match* autre que son équipe
2^{ème} Faute Technique ou Disqualifiante sans rapport	40€	40€ à payer par le joueur/se + Présence à la salle sur 2 créneaux de match* autre que son équipe
3^{ème} Faute Technique ou Disqualifiante sans rapport	70€ + 1 week-end d'interdiction de jouer	70€ à payer par le joueur/se + Présence à la salle sur 3 créneaux de match* autre que son équipe
4^{ème} Faute Technique ou Disqualifiante sans rapport	150€ + 2 week-ends d'interdiction de jouer	150€ à payer par le joueur/se + Présence à la salle sur 4 créneaux de match* autre que son équipe
A partir de la 5^{ème} Faute Technique ou Disqualifiante sans rapport	OUVERTURE DOSSIER DISCIPLINAIRE INTEGRALEMENT A LA CHARGE DU JOUEUR/SE + 6 créneaux à la salle... (2 de plus à chaque faute supp.)	

Tarif sous réserve d'augmentation de la part de la FFBB.

En cas de faute Technique ou Disqualifiante avec rapport, l'intégralité des frais sera à la charge du licencié.

Article 6 : Mise à disposition réciproque

D'une part le club met à disposition :

- un staff avec des entraîneurs diplômés selon le niveau de l'équipe
- des salles, des équipements et du matériel
- des moyens de communications : Dossier d'inscription, tableau d'affichage, site internet ...
- des formations diverses : Arbitrage, chrono, feuille, E-marque, entraîneur...

D'autre part de la part du licencié(e)

- participation à la tenue des tables de marque -> nous avons toujours besoin d'OTM, qui pourra déboucher sur un poste d'OTM Championnat Officiel.
- investissement dans l'arbitrage -> nous avons toujours besoin d'arbitre Club, qui pourra déboucher sur un arbitrage à plus haut niveau.
- bénévolat : même occasionnellement, nous avons toujours besoin d'aide les jours de match, lors des tournois, des manifestations aussi diverses soit elles, des matchs des équipes premières.

Article 7 : Autorisations

En signant la fiche de renseignements du club, vous autorisez votre enfant ou vous-même à être transporté(e) lors des déplacements de son équipe à l'extérieur par un membre du club ou un parent accompagnateur.

En signant la fiche de renseignements du club, vous autorisez votre enfant ou vous-même à être photographié et que l'image soit utilisée par l'association pour son développement et tous ses moyens de communication (le site du club, Facebook, presse, affiche...)

Aucune licence ne sera enregistrée sans le règlement et dossier complet.

2. Liste des documents à fournir lors de l'inscription

- Une **photo d'identité RECENTE**, obligatoire si possible de la taille indiquée sur l'imprimé FFBB. (Taille idéale : 2.5 x 2 cm)
- Il vous est possible de régler en plusieurs fois et tout arrangement est négociable.
Les chèques sont à libeller au nom de « USOBL Basket Mixte » et veuillez noter au dos la date ou les dates d'encaissement.
Prière d'indiquer au dos du chèque le nom du licencié concerné par la licence.
- **La fiche de renseignements** dûment complétée pour tout nouveau licencié, voir page 1.
- L'ensemble « Demande de licence + Certificat Médical » dûment rempli + **photocopie P. Identité en cas de création de licence ou mutation.**
- **L'autorisation parentale** dûment signée
- Une **enveloppe timbrée** non libellée.

Nous sommes toujours à votre disposition et à votre écoute, N'hésitez pas à venir nous voir...

